

Checklist : Réussir la rénovation et le décor de votre façade

1. Démarches administratives et réglementaires

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes esthétiques (couleurs, matériaux autorisés).
- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) auprès de votre mairie.
- Vérifier les règles spécifiques si votre maison est située dans un secteur sauvegardé ou près d'un monument historique.
- Obtenir l'accord de la copropriété ou de l'association syndicale libre (ASL) si nécessaire.

2. Diagnostic et préparation du support

- Réaliser un diagnostic de l'état des murs (fissures, humidité, décollements d'enduit).
- Effectuer un nettoyage complet de la façade (nettoyage haute pression, sablage ou traitement fongicide).
- Réparer les fissures et reboucher les trous avant toute application de finition.
- Vérifier l'étanchéité des appuis de fenêtres et des corniches.

3. Choix des matériaux et esthétique

- Choisir le type de revêtement : enduit monocouche, crépi, bardage (bois, composite, métal) ou parement pierre.
- Sélectionner les teintes en harmonie avec l'environnement et les menuiseries existantes.
- Étudier la pertinence d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) pour améliorer la performance énergétique.
- Prévoir les éléments de décoration : encadrements de fenêtres, modénatures ou jeux de textures.

4. Budget et planification

- Demander au moins trois devis détaillés auprès d'entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Se renseigner sur les aides financières disponibles (MaPrimeRénov', Certificats d'Économie d'Énergie).
- Établir un calendrier de chantier en tenant compte des conditions météorologiques (éviter les périodes de gel ou de forte chaleur).

- Prévoir une marge de sécurité de 10% sur le budget global pour les imprévus.

5. Suivi de chantier et réception

- Vérifier la conformité des matériaux livrés avec le devis signé.
- Effectuer des visites régulières sur le chantier pour valider les étapes clés.
- Réaliser la réception des travaux en présence de l'artisan pour vérifier les finitions.
- Signer le procès-verbal de réception et conserver les garanties décennales.